



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Unité Départementale du Loiret
DIRECCTE du Centre-Val de Loire

ARRÊTE

Fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département du Loiret

La Responsable de l'Unité Départementale du département du Loiret de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Centre-Val de Loire,

Vu le code du travail notamment ses articles L. 2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 octobre 2014 nommant Mme Pascale RODRIGO, directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Centre, et la chargeant des fonctions de responsable de l'unité territoriale du Loiret à compter du 1^{er} novembre 2014 ;

Vu la décision du directeur de la DIRECCTE du Centre-Val de Loire en date du 15 février 2018 ayant arrêté la liste des organisations syndicales pouvant désigner un membre au sein des observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social du département au sens des articles L.2234-4 et suivants du code du travail ;

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles susvisés dans le département ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre la responsable de l'unité départementale de la DIRECCTE, de la façon suivante :

- Au titre de la CPME :
Titulaire : Stéphane CHALIGNE
- Au titre de la FDSEA :
Titulaire : Monsieur Jean-Marie FORTIN
- Au titre de l'UDEL :
Titulaire : Madame Marie-Sophie LUCAS
- Au titre de l'UDES :
Titulaire : Monsieur Frédéric FOULON
Suppléant : Monsieur Benoît COLIN



- Au titre de l'U2P :
Titulaire : Monsieur Thierry VILLARD
- Au titre de la CFDT :
Titulaire : Monsieur Thierry HUMBERT
Suppléante : Madame Cathy LAFOSSE
- au titre de la CFTC :
Titulaire : Monsieur Ludovic BEDU
Suppléant : Monsieur Patrick CABOT
- Au titre de la CFE-CGC :
Titulaire : Monsieur Christophe SCHWEYER
Suppléant : Monsieur Bernard LHUILLIER
- Au titre de Force Ouvrière :
Titulaire : Madame Katia ESCOIN
- Au titre de l'UNSA
Titulaire : Monsieur Pascal ADAM
Suppléant : Monsieur Philippe FROMENT

Article 2 : le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté précédent du 30 mai 2018

Article 3 : La responsable de l'unité départementale du Loiret de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Loiret.

Fait à Orléans le 14 juin 2018

La responsable de l'Unité départementale du
Loiret de la DIRECCTE du Centre-Val de Loire


Pascale RODRIGO

Voies de recours :

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret :

- D'un recours gracieux, adressé à Madame la Responsable de l'Unité départementale de la DIRECCTE du Centre-Val de Loire – Cité administrative Coligny – 131 Faubourg Bannier – 45042 ORLEANS Cedex ;
- Et/ou d'un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Direccte – 12 place de l'Etape – CS 85809 – 45058 ORLEANS Cedex 1 ;
- Et/ou d'un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif - 28 Rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans